

28/04/2025

"Devoir de visite" des pères: les associations émettent des réserves sur la proposition de Macron

"Devoir de visite" des pères: les associations émettent des réserves sur la proposition de Macron La présidente de la fédération syndicale des familles monoparentales, invitée de BFMTV ce mercredi 8 mai, a émis des réserves vis-à-vis de la proposition d'Emmanuel Macron de mettre en place un "devoir de visite" pour les pères de famille absents. La proposition d'Emmanuel Macron de réfléchir à l'instauration d'un "devoir de visite" des pères dans les familles monoparentales a soulevé des interrogations au sein de certaines associations et chez certains élus. La présidente de la fédération syndicale des familles monoparentales Josette Elombo, invitée de BFMTV ce mercredi 8 mai, a notamment fait part de quelques réserves à propos de cette idée. "Moi, je n'aime pas la contrainte. Tout ce qui est relationnel, on ne peut pas le contraindre", a-t-elle d'abord déclaré sur notre plateau. "Donc je ne sais pas comment on peut utiliser le mot de devoir. Comment vous voulez contraindre un parent défaillant alors qu'on arrive déjà pas à faire payer la pension alimentaire? Un problème qui n'est déjà pas réglé", selon elle. "La réflexion n'est pas bonne" Un peu plus tôt, Emmanuel Macron avait déclaré dans un entretien vidéo au magazine Elle qu'il souhaitait réfléchir à l'idée de remplacer le "droit de visite" par un "devoir de visite" pour les pères. "La réflexion à mon sens n'est pas bonne", a poursuivi Josette Elombo. "Tout ce qui est dans l'obligation de faire pose problème". En effet, la présidente de la fédération syndicale - qui regroupe une quinzaine d'associations - a mis le doigt sur un impératif: le risque d'imposer un devoir de visite dans des familles où existeraient des violences intrafamiliales non connues. "La violence n'est pas toujours visible, elle n'est pas toujours connue... et donc obliger une maman et ses enfants à voir le père, ça peut être dangereux", a-t-elle encore défendu. "On ne peut établir un devoir de visite dans les cas où les séparations sont conflictuelles" Si elle considère que "l'équilibre" de l'enfant tient sur la présence "des deux parents", Josette Elombo reconnaît que "les histoires de vie" sont souvent plus complexes que cela. "Il faut s'arrêter sur la raison pour laquelle il n'y a pas les deux parents: si c'est un consensus des parents, il y a pas de malaise (...) mais c'est quand il y a litige qu'il y a un problème", a-t-elle encore développé. "Mais on ne peut établir un devoir de visite dans les cas où les séparations sont conflictuelles, où il y a maltraitance, violence, instrumentalisation de l'enfant, car ce serait mettre la famille en danger", a aussi pointé Véronique Obé, administratrice à la fédération. Par ailleurs, la Fédération syndicale des familles monoparentales a relevé la nécessité de réformer le droit pour "permettre au parent qui a la garde exclusive de pouvoir exercer son autorité parentale sans être pénalisé" dans les démarches par l'absence de l'autre parent mais aussi celle de "libérer du temps pour la maman" s'occupant seule des enfants. Une famille sur quatre en France est monoparentale (soit deux millions de familles et 3,1 millions d'enfants mineurs) et compte à sa tête une femme dans 82% des cas, a rappelé un récent rapport sénatorial.

https://www.bfmtv.com/societe/devoir-de-visite-des-peres-les-associations-emettent-des-reserves-sur-la-proposition-de-macron_AV-202405080767.html

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/devoir-visite>

Last update: **09/05/2024**

